Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **4 (1946)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Banque cantonale vaudoise 1845-1945.[1]

A l'occasion de son premier centenaire, cet établissement, fondé en effet par décret du Grand Conseil du 19 décembre 1845, a publié un intéressant ouvrage dû à la plume de MM. R. Guignard et Marius Perrin, avec la collaboration de MM. A. Walther et F. Yaux.

Les auteurs ont tenu tout d'abord à rappeler les conditions économiques qui prévalaient en Suisse, et dans le canton de Vaud tout particulièrement, au début du XIXe siècle, à décrire l'évolution des idées politiques et l'effervescence des opinions, conséquence des principes de 1789, et à justifier, par l'examen des pétitions lancées à l'époque par les citoyens vaudois, le besoin généralisé de disposer de moyens de crédit beaucoup plus souples et plus répandus que ce n'était le cas.

Coïncidant avec la création de la jeune Banque cantonale, commence alors une ère de prospérité qui se manifeste dans un développement rapide du réseau des chemins de fer, lignes principales et lignes secondaires, dans l'essor de l'agriculture et d'une timide industrie, de l'hôtellerie et du tourisme, de l'extension des villes.

L'un des chapitres les mieux venus de ce volume, intéressant au reste de bout en bout, embrasse les activités principales de la banque, telles que les diverses rubriques de ses bilans et comptes les font ressortir : émission des billets de banque jusqu'en 1907, ouvertures de comptes courants à vue et à terme, octroi de crédits et de prêts, opérations sur titres, etc.

Les dernières pages sont consacrées à un rappel des exigences de la loi fédérale sur les banques et leur liquidité, comme aussi des divers organismes créés au cours des années : Union des banques cantonales suisses, Cartel des banques commerciales, Association suisse des banquiers, Caisse fédérale de prêts.

J. G.

---

[1] Volume commémoratif, 192 pages, Imprimerie Centrale, Lausanne, 1945.

Les syndicats de l'économie de guerre[1]

La première guerre mondiale provoqua une révolution dans notre système traditionnel de la libre concurrence (art. 31 de la Constitution fédérale). Nous fûmes obligés de contrôler l'emploi des produits importés et de créer de véritables monopoles d'importation. Ces mesures furent prises sur le fondement des pleins pouvoirs. La conscience populaire fut sensible à cette entorse faite à notre constitution. Le principe de la liberté du commerce était encore ancré dans nos mœurs.

Une seconde révolution dans le même domaine s'accomplit en 1931. Elle fut nécessitée par la crise économique mondiale, donc également par des phénomènes d'ordre international. Les faits nous imposaient à nouveau l'idée de l'interdépendance des Etats. Sur le fondement de pouvoirs spéciaux le Conseil fédéral procéda dans de nombreuses branches économiques à une sorte de « cartellisation » par la création de syndicats chargés de tâches d'ordre public (surveillance des importations), qui, sans eux, auraient dû être assumées par l'administration. Cette fois cependant, malgré l'ampleur de la révolution, le citoyen ne réagit guère. Le principe de l'économie dirigée avait commencé à gagner sur celui du « laisser faire laisser passer ». La conscience sociale avait changé.

Dès 1938, en vue de la guerre probable, on commença, de nouveau par la voie de pouvoirs spéciaux conférés au Conseil fédéral, à renverser notre politique d'importations — jusque là restrictive — aux fins d'assurer notre approvisionnement et l'on prépara notre économie de guerre. On prévit à cet effet des offices spéciaux incorporés au Département fédéral de l'économie publique. Mais l'exécution des mesures prévues devait être confiée d'une part aux cantons et aux communes et d'autre part aux syndicats de l'économie de guerre. On aboutit de la sorte, bien plus encore que par les arrêtés des années 1931 et suivantes, à la création d'une véritable économie dirigée.

Cette forme de l'intervention jouit d'une faveur plus marquée que jamais. En même temps, l'opinion se détache de plus en plus du principe de la libre concurrence naguère encore enraciné dans la conscience populaire. Néanmoins, la paralysie semble frapper les meilleurs esprits dès qu'il s'agit de dégager les principes constitutionnels d'une nouvelle organisation économique. Il convient donc de saluer toute tentative d'éclairer le système et le fonctionnement de notre économie de guerre, première application étendue de l'économie dirigée en Suisse. Plusieurs autorités en matière économique et juridique s'y sont attachés déjà. Suivant leur exemple, M. Schmuki vient de consacrer une belle thèse de doctorat à l'organisation et à la nature des syndicats de l'économie de guerre.

Il s'agit d'un exposé essentiellement systématique et descriptif, écrit d'une plume alerte, clair, assez développé pour être facile à suivre. L'auteur va toujours à l'essentiel ; il sait décrire avec aisance l'application de textes légaux souvent touffus et enchevêtrés, l'histoire et le fonctionnement d'organismes compliqués, renvoyant aux notes explicatives les questions vraiment

[1] *Die rechtliche Organisation der kriegswirtschaftlichen Syndikate*, par HEINRICH SCHMUKI, Zürcher Beiträge zur Rechtswissenschaft, cahier nº 116, H. R. Sauerländer, Aarau 1945, 225 p.

accessoires. C'est dire que son ouvrage se lit agréablement. Il devrait servir à l'information non seulement des juristes, mais de tous les hommes cultivés qui s'intéressent à notre vie publique.

M. Schmuki traite tout d'abord de la création des syndicats de l'économie de guerre et distingue le mode direct, la création par un acte de l'autorité, du mode indirect, l'obligation imposée par l'autorité aux participants de se réunir en syndicats. Passant aux buts et aux tâches de ces collectivités, il montre en quoi les syndicats de l'économie de guerre se distinguent des cartels notamment ; puis il décrit leurs tâches dans l'importation et l'exportation et traite, à ce propos, de l'importante question des monopoles que la loi leur attribue parfois ; enfin il décrit comment ils collaborent avec les pouvoirs publics en vue de diriger la production, la distribution, ainsi que la formation des prix (caisses de compensation des prix). L'auteur traite ensuite de la forme juridique et de l'organisation interne : les syndicats de l'économie de guerre sont constitués selon les formes du droit privé en coopératives ou en associations. Les chapitres suivants sont consacrés à l'acquisition, à la perte et au contenu de la qualité de membre. Sont en général membres des syndicats, les entreprises qui s'occupent du commerce extérieur ou intérieur, de la production ou même du transport de telle catégorie de marchandises. On a ainsi un syndicat pour l'approvisionnement en charbon (Carbo), pour l'industrie du chocolat (Chocosuisse), pour l'importation des denrées alimentaires (Cibaria), etc. Peuvent être membres, les entrepreneurs individuellement ou les associations précédemment créées par les entreprises privées ; la majorité des syndicats admettent du reste les deux espèces de membres. Lorsque le souverain ne procède pas directement à la constitution, l'obligation d'adhérer n'est sanctionnée que par une contrainte indirecte. Mais fréquemment les syndicats d'importation n'admettent comme membres que les entrepreneurs ou les entreprises qui ont pendant un certain temps déjà (un mois à trois ans) pratiqué des importations du même genre. Une telle condition crée un monopole, non plus seulement en faveur du syndicat lui-même, mais de ses membres. C'est là un des aspects les plus singuliers et aussi sans doute les plus criticables de l'institution. On peut regretter que l'auteur ne s'y soit pas arrêté davantage et n'ait pas, en outre, donné de renseignements circonstanciés sur la cession à titre onéreux des contingents d'importation. Au chapitre VIme, M. Schmuki traite de l'influence de l'Etat sur les syndicats de l'économie de guerre. Cette influence s'exerce par le moyen du droit de prendre part aux délibérations, du droit de *veto*, du droit d'entériner les décisions prises et de connaître des recours formés par les membres. Enfin, le dernier chapitre touche au problème de la nature juridique des syndicats de l'économie de guerre, qui font penser à la chauve-souris de la fable et ressortissent à la fois au droit privé par la forme et au droit public par beaucoup d'autres caractères, notamment par leurs buts, par le contrôle auquel les astreint l'Etat, lequel participe du reste à leur gestion, etc. L'auteur arrive à la conclusion qu'il s'agit effectivement de corporations de droit public. Mais, sur ce point, le juriste demeure quelque peu insatisfait. L'auteur ne fait guère qu'effleurer la question, qui touche pourtant au problème si controversé des relations entre le droit public et le droit privé.

D. O.

Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1944[1].

Le service économique et de statistique de la Banque nationale suisse a publié récemment son vingt-huitième rapport sur les banques suisses. Comme de coutume, ce volume comprend deux parties : la première consacrée aux commentaires extrêmement intéressants que suggère la partie statistique, laquelle nous donne sous une forme très condensée l'histoire de nos banques au cours de l'année 1944. Le nombre des banques a passé de 373 à 379 et, si l'on compte les caisses Raiffeisen — prises individuellement — et les banquiers privés, on atteint le total de 1258 établissements de crédit en 1944 pour 1237 en 1943. Ces quelques chiffres sont très suggestifs : ils rappellent à ceux qui l'auraient oublié l'importance de notre organisation bancaire, et mettent aussi l'accent sur son caractère fédéraliste.

Quelques changements ont été apportés dans la présentation des données statistiques. On mentionne de nouveau le total des crédits et des prêts garantis par des cautions, ce qui n'avait plus été fait depuis 1935.

Dans l'ordre d'importance, le groupe des banques cantonales conserve la première place avec un total général du bilan de 8562 millions, contre 8272 en 1943, tandis que pour les grandes banques nous trouvons 5199 millions en regard de 4989 pour l'année précédente ; c'est avec intérêt que le lecteur constate que le troisième groupe — formé par les banques locales, moyennes et petites — non seulement se défend avec succès, mais voit ses affaires se développer d'une heureuse façon puisque le total du bilan, de 3809 millions en 1943, atteint 3982 en 1944. C'est, en pour cent, la plus forte augmentation des quatre premiers groupes bancaires.

Il est superflu de rappeler aux milieux directement intéressés à la banque l'utilité de la vingt-huitième publication qui vient d'être mise au point par le bureau économique de la Banque nationale suisse que dirige M. le Dr E. Ackermann avec autant de compétence que de conscience professionnelle. Mais nous voudrions relever tout le profit que n'importe quel économiste pourrait retirer d'une étude approfondie de cet ouvrage : idée plus exacte de la structure financière de notre pays et des établissements de crédit qui gèrent l'épargne du peuple suisse et la dirigent vers les centres de production et les organismes de tout ordre qui ne sauraient se passer d'elle.

J. G.

[1] *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre* 1944, Orell Füssli Verlag, Zürich, 1945. 180 pages.

La bonne monnaie[1]

Les plans monétaires élaborés pendant la guerre et les discussions qu'ils ont suscitées attestent l'importance des problèmes relatifs à la monnaie. Celle-ci fait l'objet de nombreux ouvrages, et la connaissance de la position des économistes à son égard suppose une érudition considérable. M. Edgard Patin, économiste roumain réfugié en France, apporte une nouvelle contribution à l'étude des questions monétaires ; son ouvrage le montre parfaitement au courant de la littérature économique et de l'histoire monétaire de tous les pays.

Dans la première partie de son livre, M. Patin recherche quelles sont les caractéristiques des monnaies modernes. Aujourd'hui, toutes les monnaies sont fiduciaires, impliquent donc un facteur de confiance, sans lequel elles ne pourraient posséder leur qualité fonctionnelle indispensable : celle d'être un instrument d'échange. La monnaie n'ayant plus de valeur intrinsèque, l'Etat s'est arrogé le droit d'en déterminer la valeur et a établi le cours forcé ; responsable de la gestion monétaire, a-t-il rempli ses promesses et cherché à maintenir la valeur de la monnaie à un niveau stable ? Examinant l'histoire économique de ces trente dernières années, l'auteur montre comment les gouvernements des grandes puissances se sont rendus coupables de manipulations monétaires à des fins politiques. La monnaie à cours forcé n'impose plus de frein à l'Etat et lui permet de s'adonner à la création de monnaie avec une entière liberté. Instrument au service des gouvernements, la valeur de la monnaie est devenue une arme dans la lutte pour les marchés. L'auteur est frappé de constater que malgré une crise monétaire universelle, née de la première guerre mondiale, chaque pays ait poursuivi sa politique traditionnelle. L'Allemagne a repris par un dumping exaspéré sa vieille lutte pour les débouchés, la France a intensifié son protectionisme, l'Angleterre ses crédits étrangers, les Etats-Unis leurs spéculations financières ; tandis que la Russie, sous des formes nouvelles, renforçait une politique de socialisme d'Etat que l'ancien régime avait appliquée depuis longtemps, quoique avec moins de rigueur. Aucun pays n'a cherché à propager l'idée d'une économie mondiale, remède à l'une des plus graves contradictions du monde moderne : l'opposition entre l'impératif de la division mondiale du travail et le nationalisme économique. La réorganisation se fit au moyen d'expédients, appliqués dans des cadres nationaux. Toute mesure économique de défense contre la crise devenait ainsi une mesure d'agression contre un pays concurrent, donnant lieu à des représailles immédiates.

Dans la suite de l'ouvrage, M. Patin examine les conséquences de la « monnaie malfaisante », c'est-à-dire de la monnaie à cours forcé. En un réquisitoire passionné et passionnant, l'auteur condamne sévèrement la création de monnaie, en tant que moyen pour financer les dépenses publiques. Par l'étude de l'histoire économique des Etats-Unis pendant et après la première guerre

---

[1] Edgard PATIN : *La bonne monnaie, essais sur la monnaie et les échanges.* Librairie du Recueil Sirey, Paris 1945. 457 pages.

mondiale, il en arrive à attribuer aux abus monétaires la responsabilité de la crise de 1929. « L'excédent de monnaie dû à la guerre, a été la cause première du désarroi dans lequel le monde fut jeté après 1930 ». De plus, M. Patin considère l'expérience allemande de la résorption du chômage par la création de monnaie comme une confirmation de sa thèse. Il affirme que déjà au cours de la première période de la dictature Schacht, l'excédent de signes monétaires, l'accroissement des revenus non proportionné à l'accroissement du volume des biens échangeables déterminèrent une inflation. « Tandis que les prix-or montrent partout une baisse d'environ 40 %, leur stabilité est assurée en Allemagne. On en déduit nécessairement que le pouvoir d'achat de la monnaie allemande, malgré sa stabilité nominale, fut proportionnellement plus faible. »

Peut-on vraiment affirmer — comme le fait M. Patin — que la politique économique du Troisième Reich a conduit à l'inflation dès les premières années ? Tout dépend de la définition donnée au mot inflation. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas eu soin de fixer le sens exact qu'il entend donner à certains termes essentiels. Ainsi, il emploie inflation tantôt dans le sens de hausse des prix provoquée par une émission exagérée, tantôt dans le sens de simple création de monnaie à cours forcé. Cette confusion terminologique rend l'interprétation de la pensée de l'auteur parfois difficile, d'autant plus qu'il n'expose pas toujours ses idées dans un ordre logique.

Comme tout spécialiste, M. Patin a tendance à se cantonner dans son domaine exclusivement. Attribuant aux facteurs monétaires une trop grande influence, il en vient à déclarer : « c'est la stabilité monétaire qu'il importe d'abord de réaliser ; la stabilité relative des prix en dérivera spontanément ». La dévaluation anglaise de 1931 prouve le contraire ; c'est au détriment de la stabilité monétaire que les prix ont été maintenus au même niveau. Dans le cas de l'Allemagne, c'est également par ce que l'auteur considère comme un abus monétaire qu'une plus grande baisse des prix a été évitée après 1933. Par la création de monnaie, le Troisième Reich a mis fin à une chute des prix qui a eu des effets néfastes dans tous les autres pays. Les facteurs monétaires ne sont pas les seuls à influer fortement sur le niveau des prix et, même si les gouvernements renonçaient aux manipulations monétaires, nous ne pensons pas que « la pratique sociale trouvera facilement le moyen d'éviter le dérèglement des prix ».

La dernière partie de l'ouvrage de M. Patin est consacrée essentiellement à des considérations d'ordre philosophique et les idées qui y sont émises sont difficiles à condenser en un résumé reflétant la pensée exacte de l'auteur. Estimant que la monnaie ne doit pas seulement remplir des fonctions économiques, il en recherche les fonctions sociales. La justice exige que l'Etat ne modifie pas la valeur de la monnaie. Bien que le libéralisme — en rejetant toute intervention — se soit fait une fausse conception de la liberté, l'auteur doute que le planisme ou l'interventionisme d'Etat puissent réaliser la justice monétaire. Il n'entrevoit dès lors qu'une solution : la suppression radicale de la « fausse monnaie » pour la remplacer par l'or. Hélas, M. Patin n'indique pas la manière de réaliser cette opération.

De nombreuses citations d'auteurs les plus divers, attestent l'érudition extraordinaire de M. Patin. Cette abondance lui fait honneur, mais rend la lecture

de l'ouvrage assez ardue et nuit parfois à l'enchaînement logique des idées. Le livre de M. Patin n'en revêt pas moins une grande valeur ; au moment où l'on est en train de réaliser une entente monétaire internationale, il est bon d'attirer l'attention des responsables sur toutes les erreurs commises au cours de ces dernières décennies.

P. R.

Die Nachkriegsdeflation [1]

Le passage de l'économie de guerre à l'économie de paix soulève des problèmes complexes dont l'étude minutieuse est une nécessité, car seule une connaissance approfondie des phénomènes économiques permet l'élaboration d'un programme d'interventions judicieuses de l'Etat. Dans un ouvrage paru au cours de l'été dernier, M. W.-A. Jöhr, professeur à l'Université de Saint-Gall, examine les problèmes que pose l'économie de reconversion. Une telle étude ne revêt pas seulement un intérêt théorique ; elle aborde aussi des questions sur lesquelles les milieux d'affaires et parlementaires de notre pays devront se prononcer : politique actuelle de déflation de la Confédération, programme de création d'occasions de travail, opportunité d'une dévaluation, etc.

Il est vraisemblable que le retour à l'économie de paix entraîne une baisse des prix. Il n'est donc pas étonnant que M. Jöhr se soit attaché à étudier si une telle déflation est probable et dans quelle mesure ses effets, néfastes ou bienfaisants, devront être annihilés ou, au contraire, soutenus par une politique économique appropriée.

Dans la première partie de l'ouvrage, afin de fixer les fondements théoriques de son travail, M. Jöhr examine succinctement l'aspect monétaire du circuit économique. L'auteur recherche quels sont les facteurs généraux d'une baisse des prix et quelle est son influence sur le bien-être des diverses classes sociales et sur l'activité économique.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des facteurs spéciaux de la déflation d'après-guerre. Par la démobilisation, les soldats licenciés réintègrent les usines pour participer de nouveau à la production et les entreprises congédient la main-d'œuvre d'appoint engagée au cours de la guerre. En outre, dès la fin des hostilités, l'Etat réduit ses commandes d'armements et provoque ainsi également une diminution de la masse des revenus. Le remboursement des dettes publiques entraîne des effets identiques ; nécessitant le prélèvement d'impôts, il diminue le pouvoir d'achat des consommateurs. Il est peu probable que les bénéficiaires des titres remboursés trouvent un emploi pour leurs capitaux. Si la tendance des prix est à la baisse, les demandes d'argent sont rares et les capitalistes hésitent à financer de nouveaux

[1] Prof. Dr. Walther Adolph Jöhr : «*Die Nachkriegsdeflation, Konjunkturtendenzen der Nachkriegszeit und Aufgaben der schweizerischen Beschäftigungs- und Währungspolitik*», Verlag der Fehr'schen Buchhandlung, St.-Gall. 1945, 275 pages.

investissements. L'amortissement des dettes publiques renforçant ainsi la déflation, M. Jöhr estime que l'Etat doit y renoncer et procéder à une réduction des impôts dès que la baisse des prix risque de déclencher une dépression conjoncturelle.

Poursuivant ses recherches, l'auteur examine les facteurs qui, au cours des premières années de l'après-guerre, pourraient freiner la déflation ou même provoquer une hausse des prix. Après quelques mois d'incertitude, une période de haute conjoncture compensera passagèrement les tendances déflationnistes. Les entreprises pourront de nouveau produire des biens aptes à satisfaire les besoins privés, les échanges internationaux reprendront et la reconstruction dans les pays dévastés entraînera une forte demande de biens de production. Afin de confronter ses conclusions théoriques avec l'évolution de l'activité économique après la première guerre mondiale, M. Jöhr fait appel aux statistiques des indices de prix. Or celles-ci corroborent ses prévisions. Cependant, il ne se contente pas de cette seule tendance générale. Répartissant les pays en trois groupes, selon le critère de leur situation économique à la fin du conflit, il examine les raisons pour lesquelles l'évolution des faits dans les pays vaincus et dans les pays vainqueurs affaiblis par la guerre ne correspondra pas avec la tendance générale. Les pays vaincus subiront nécessairement une inflation ; du fait de l'ébranlement du crédit de l'Etat, ils devront financer les dépenses publiques par la création de monnaie ; or, dans le cas particulier, cette augmentation de la masse monétaire amènera une hausse des prix. Les mêmes risques d'inflation existent dans les pays vainqueurs affaiblis par la guerre.

Quels seront les effets de la reconversion en Suisse ? Les facteurs primaires de la déflation, démobilisation et suspension des commandes d'armements, provoqueront chez nous, mais à un degré moindre, les mêmes effets qu'à l'étranger. De plus, la diminution des frais d'assurance et de transport sera la cause d'une baisse notable des prix des produits importés. Une forte régression de l'activité économique n'est cependant pas à craindre pendant les premières années d'après-guerre. L'industrie suisse sera appelée à satisfaire les besoins existant dans les pays dévastés et nos exportations augmenteront. Cependant, la surestimation de ces besoins pourrait — après une période d'intense activité économique d'environ deux ans — être à l'origine d'une forte surproduction et amener une dépression conjoncturelle.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'appréciation critique des diverses mesures de politique économique destinées à amener ou combattre la déflation. M. Jöhr réfute tout d'abord les arguments des auteurs préconisant une politique systématique de baisse des prix, telle qu'elle fut tentée en Suisse en 1934. Cependant, toute déflation n'est pas nocive. La diminution des frais de transport et d'assurance des produits importés est à l'origine d'une baisse de prix souhaitable. L'augmentation de la masse des marchandises agit dans le même sens ; dans la mesure où elle permet le retour au système de la libre formation des prix, elle n'a pas un caractère néfaste. Mais si la baisse des prix dépasse ces limites, elle risque de provoquer une crise et doit être combattue par notre future politique économique.

L'auteur envisage alors les moyens aptes à agir favorablement sur le marché intérieur. Seule une politique amenant une augmentation de l'offre de monnaie

dans les deux secteurs de la production de biens de consommation et des biens instrumentaux permet d'éviter la dépression. L'exécution du programme de création d'occasions de travail — pour autant qu'elle soit financée par les emprunts publics ou par la création de monnaie — permet cette augmentation de pouvoir d'achat.

Qu'en est-il enfin des mesures susceptibles de combattre une crise dans le secteur de l'industrie suisse produisant pour le marché extérieur ? Pendant les premières années d'après-guerre, nos livraisons augmenteront dans la mesure où la Suisse accordera des prêts à l'étranger. Notre industrie d'exportation ne se heurtera à de grandes difficultés que lorsqu'elle ne pourra plus contribuer à la reconstruction. Le cours élevé du franc suisse risque alors de devenir un obstacle sérieux à nos échanges et il est probable qu'il entraînera une forte diminution de l'activité économique. Les prix de nos produits ne peuvent être réduits que par une diminution du coût de production. Certes, elle pourrait être obtenue partiellement par la rationalisation, mais, si la réduction doit être importante, seule une baisse systématique de tous les prix améliorerait nos chances d'exportation ; or une telle politique aboutit à un échec, l'expérience du gouvernement Laval l'a prouvé de façon péremptoire. Il ne reste guère alors que le moyen de la dévaluation qui, pour autant qu'elle soit décrétée au moment opportun, présentera moins de désavantages que les autres mesures de politique économique.

Par une analyse systématique, M. Jöhr a examiné la plupart des problèmes que la Suisse devra résoudre au cours de ces prochaines années et les a exposés avec clarté et précision. L'économie de reconversion est un sujet extrêmement vaste et complexe ; en présenter la synthèse est une œuvre ardue que l'auteur a su réaliser avec succès. Quelques points cependant auraient mérité une étude plus approfondie.

Envisageant l'aspect monétaire du circuit économique, M. Jöhr en donne une vue schématique et distingue, entre autres, le circuit de la monnaie qui, par le truchement de la production et de la consommation, se transforme constamment en revenus et celui de la monnaie affectée aux investissements. Une telle représentation simplifiée des phénomènes économiques a l'avantage d'être claire, mais tient-elle suffisamment compte de leur complexité et ne conduit-elle pas celui qui l'utilise à négliger certains facteurs ? Ainsi, M. Jöhr fait abstraction des échanges de matières premières et produits semi-ouvrés qui s'établissent entre les entreprises en raison de la division du travail. C'est probablement là une des raisons pour lesquelles il tend à minimiser l'importance de la monnaie scripturale, les paiements auxquels donnent lieu ces échanges revêtant essentiellement cette forme de monnaie. De plus, M. Jöhr affirme que certains paiements ont toujours lieu en monnaie-billets (salaires, par exemple), tandis que d'autres se font en monnaie scripturale. Ne limite-t-il pas trop la sphère d'utilisation de cette dernière en admettant que les diverses formes de monnaie ne peuvent guère se substituer l'une à l'autre ? En période d'augmentation de l'activité économique, une telle rigidité n'est plus réalisée et c'est ce qui permet un accroissement de l'émission scripturale. Les banques de dépôts peuvent ainsi agir sur l'activité économique et la politique qu'elles suivent en matière d'octroi de crédits est un facteur qu'il ne faut pas négliger.

D'autre part, l'auteur n'a pas cherché à déterminer l'ampleur des capitaux disponibles pour le financement de la reconstruction dans les pays dévastés. Tout en nous rendant compte des difficultés qu'il y aurait à fixer le montant approximatif des crédits que la Suisse pourrait mettre à la disposition des acheteurs étrangers, nous pensons qu'il eût été intéressant de connaître l'importance de ces capitaux, dont dépendra pendant quelques années l'essor de notre industrie d'exportation. C'est par une simple extrapolation des conclusions obtenues par l'examen des statistiques des prix après la première guerre mondiale que M. Jöhr conclut que la période de prospérité durera vraisemblablement deux ans ; une telle méthode est dangereuse, car elle pourrait induire en erreur le lecteur. Dans la suite de l'ouvrage, M. Jöhr lui-même tend à attribuer une valeur scientifique à son affirmation.

Ces réserves n'infirment pas les conclusions de l'auteur ; celles-ci restent valables et ne doivent subir que quelques rectifications de détail. M. Jöhr a surtout le grand mérite de prendre nettement position devant certaines mesures néfastes de politique économique, telle que la baisse générale des prix, par exemple. Il contribue d'autre part à dissiper la phobie qu'éprouvent encore la plupart des chefs d'entreprise à l'égard de toute intervention étatique. Trop souvent l'on conteste le principe de l'intervention en invoquant les erreurs que peuvent commettre les fonctionnaires. On oublie ainsi qu'entre deux maux il faut choisir le moindre ; il vaut mieux avoir une politique économique imparfaite que point du tout.

P. R.

Der Weg zur Knechtschaft[1]

Voilà un ouvrage intéressant et passionnant. A aucun moment, le lecteur ne sent la fatigue ; il suit sans difficulté la pensée de l'auteur, le développement que celui-ci lui apporte ; il est frappé par l'argumentation, et même s'il n'est pas d'accord avec M. Hayek, force lui est de reconnaître que tout cela est fort bien amené. On comprend dès lors le succès de cette étude qui n'est pas seulement économique, mais aussi sociale et politique. C'est tout notre système de vie collective qui est mis en cause, soumis à un esprit très critique, profondément cultivé, nourri aux sources les plus authentiques du libéralisme économique. On sait que M. W. Churchill y a puisé de nombreux arguments pour mener sa campagne politique de l'été passé et qu'il s'en est souvent inspiré pour rédiger certains de ses discours et de ses écrits.

Dédiée « aux socialistes de tous les partis », l'étude de M. Hayek aura sans doute de nombreux lecteurs et admirateurs dans d'autres milieux. Pour notre part, nous nous demandons même s'il ne sera pas lu précisément et surtout pas ceux-là même qui considèrent le socialisme comme une doctrine économique néfaste, parce qu'elle conduit à un régime totalitaire ; dangereuse,

---

F. A. Hayek : *Der Weg zur Knechtschaft*, Eugen Rentsch Verlag. Zürich 1945. 304 p.

parce qu'elle exerce beaucoup d'attrait sur tout homme de cœur et sensible ; paradoxale, parce que, théoriquement généreuse, elle annihile l'individu et lui substitue l'Etat totalitaire. Une maxime anglaise ne dit-elle pas : « Qui n'est pas socialiste à vingt ans, n'a pas de cœur ; qui est socialiste à trente ans, n'a pas de raison ».

Par souci d'équité, M. F.-A. Hayek aurait pu faire suivre cet implacable réquisitoire, parfois cinglant, d'un deuxième volume dans lequel il nous aurait présenté aussi la critique du libéralisme économique et exposé « le système » qui saurait éviter les abus de l'une et de l'autre des doctrines qui s'opposent aujourd'hui et se disputent la première place.

Cette réserve faite — elle ne diminue en rien la valeur de l'ouvrage, — essayons d'en formuler les idées essentielles.

M. Hayek ne pense pas que nous devions infailliblement continuer à avancer vers le socialisme, mais si c'est le cas, c'est que le monde le veut ; il faut donc le mettre en garde. Nous avons abandonné la route de la liberté pour nous livrer corps et âme à « l'Etat servile ». Le libéralisme ne connaissait qu'un principe, celui de faire le plus grand usage des forces spontanées et recourir le moins possible à la coercition. Dès 1870, l'Europe a rejeté les idées anglaises qui proclamaient la liberté comme seule source de vie et de progrès et leur a préféré le socialisme né en Allemagne. Alexis de Tocqueville avait déjà fait des réserves sérieuses sur le socialisme : « La démocratie veut l'égalité dans la liberté et le socialisme veut l'égalité dans la gêne et dans la servitude. » La grande utopie, c'est de croire à « la nouvelle liberté » promise par les socialistes qui n'est « rien d'autre que la très ancienne exigence d'une égale répartition des richesses, sous un autre nom ». Mais cette liberté mène à la servitude. C'est là que réside la tragédie actuelle. Et aujourd'hui, l'Angleterre se trouve dans la même situation que l'Allemagne, il y a quelque trente ans ; elle va à grands pas vers le socialisme, lequel peut être rendu responsable de l'hitlérisme et du fascisme.

Dans l'esprit de beaucoup, il y a une confusion qui porte sur le concept même de socialisme, car ce mot signifie aussi bien la méthode préconisée pour atteindre le but, que le but lui-même. Or le résultat sera très différent suivant que l'on recourt aux méthodes socialistes ou au contraire à d'autres moyens pour réaliser un idéal qui n'est pas que socialiste, mais humain. Les uns préconisent le planisme, les autres le principe de la concurrence, deux méthodes diamétralement opposées, l'une procédant du collectivisme, l'autre de l'individualisme. Conflit inévitable et lourd de conséquences.

Il est inquiétant de constater que les planistes déclarent leur méthode « inéluctable » et que plus les formes de civilisation sont compliquées, plus la concurrence se trouve éliminée par des transformations techniques. On en arriverait inévitablement à un état de monopole. Pourtant une enquête menée aux Etats-Unis par le « Temporary National Economic Committee » a donné une conclusion qui ne corrobore pas du tout l'affirmation des planistes. Au contraire, « la supériorité du rendement des grandes entreprises n'a pas été démontrée » et l'on observe qu'en Angleterre c'est seulement « depuis le passage au protectionnisme et la modification générale de la politique économique britannique qui l'a accompagnée, que la croissance des monopoles s'est déroulée

à un rythme stupéfiant ». La suppression de la concurrence, en Allemagne par exemple, a résulté d'une politique délibérée, entreprise au nom du planisme, favorisé par l'Etat.

M. Hayek aborde le problème du planisme dans ses rapports avec la démocratie et avec l'état de droit. La direction de toutes nos actions, conformément à un plan unique, implique l'existence d'un code éthique complet où toutes les valeurs humaines sont mises à leur véritable place. Mais on n'est pas d'accord sur le but du plan, qui est d'autant plus difficile à fixer que l'étatisme se développe. Or, dans une démocratie, le contrôle conscient n'est possible que dans les domaines où l'on arrive à un accord. Pour cela il faut réduire le nombre des sujets sur lesquels l'accord est indispensable et seul le libéralisme le permet, à défaut de quoi la démocratie va à sa perte, terrassée qu'elle sera par l'idéologie collectiviste. Quant à l'état de droit, il n'est guère conciliable avec le planisme. Tandis que celui-ci ne peut se lier par des règles générales et fixes excluant l'arbitraire, celui-là est lié par des normes immuables et préétablies, ne tenant pas compte des préoccupations et des besoins d'une catégorie quelconque de gens. Le planisme rétrécit le champ d'action de l'individu, tandis que l'état de droit lui laisse le maximum de liberté, dans le cadre des quelques grandes règles conçues à priori.

M. Hayek juge très sévèrement les socialistes auxquels leur passion de l'égalité font oublier « l'espoir de la liberté ». L'abolition de la propriété privée — et par voie de conséquence, de l'économie du marché — est le prix de l'égalitarisme. Dès lors l'Etat est seul employeur ; il organise, une fois pour toutes, la vie de ses fonctionnaires, car dès qu'il entreprend de diriger toute la vie économique d'après un plan, l'encadrement et l'organisation des différents groupements et des individus se trouvent être le problème politique central.

Mais, en fait, l'égalité totale n'est pas désirée par les individus ; même le socialisme, dans l'acception courante, promet une répartition plus juste, mais non pas égalitaire.

L'auteur aborde le problème « sécurité et liberté ». Ici encore, il y a opposition entre ces deux notions. On ne peut guère assurer à l'individu l'une et l'autre, tout au plus peut-on garantir à chacun une sécurité limitée, qui n'est pas un privilège, mais l'attribut légitime de chacun. La liberté ne reconnaît que cette sécurité. Or le planisme, qui veut à tout prix offrir un maximum de sécurité, un standard de vie de « fonctionnaire supérieur », ne peut le faire qu'au prix de la liberté. C'est à l'individu d'opter, mais lorsqu'il a porté son choix sur la sécurité, il n'est déjà plus qu'un esclave.

Le collectivisme conduit fatalement à une sélection par en bas, car le groupe le plus puissant et le plus homogène, qui est composé des couches sociales inférieures, a des chances d'être formé par les moins bons éléments de la société et les principes de sélection qui présideront à la constitution d'un tel rassemblement seront presque entièrement négatifs. Enfin, l'Etat collectiviste encourage « des habitudes utiles », mais non morales, de la part des individus, ce en vue du plan de la communauté. Une propagande habile servira la cause de l'Etat qui sacrifiera la vérité aux fins sociales qu'il s'est fixées, quelle qu'en soit la valeur morale. Tout est contrôlé. La liberté de pensée appartient au passé.

Dans les derniers chapitres, M. Hayek affirme que les racines du nazisme sont à chercher dans le socialisme, lequel a facilité la victoire des forces antilibérales en Allemagne. Nous avons à nous défendre contre ce totalitarisme et dans un avertissement plein d'inquiétude, l'auteur constate que l'idéal politique anglais — qui proclame son attachement indéfectible à la liberté — tend à décliner. C'est un appel aux forces libérales et véritablement démocratiques en vue de résister au danger qui guette le monde. Le planisme économique à l'échelle nationale est un facteur de discorde sur le plan international. La concurrence entre individus, telle qu'elle existe dans le cadre du libéralisme, est infiniment moins dangereuse que celle qui résulte de la lutte des économies nationales entre elles. On en arrive à une économie des grands espaces, dictée par deux ou trois nations puissantes qui négligeraient les vœux des petits Etats et ignoreraient les besoins de ceux-ci. Doutant de la solidarité effective des classes ouvrières des différents pays, M. Hayek est persuadé que l'on va au-devant de nouvelles difficultés d'où naîtront de nouveaux conflits, si l'on persiste à suivre la voie du collectivisme.

Dans une conclusion trop brève, l'auteur esquisse une organisation formant une véritable communauté de nations composées d'hommes libres ; il ne veut rien entendre d'un super-Etat tout puissant, ni d'une association lâche de « nations libres ». Il rejoint ici la pensée d'autres écrivains — nous ne citerons que M. van Vassenhove — qui se prononcent pour un vrai fédéralisme et une politique de liberté individuelle.

Sachons gré au traducteur et à la maison d'édition Eugen Rentsch de nous permettre de lire une œuvre de cette importance. Les violentes discussions et les polémiques qu'elle a suscitées ne sont-elles pas une preuve indéniable de l'intérêt que présente l'étude de M. F.-A. Hayek ?

J. G.

Die Schweiz als Kleinstaat in der Weltwirtschaft

L'Institut suisse pour le commerce extérieur et l'étude du marché de l'Université de Saint-Gall vient de publier sous le titre *Die Schweiz als Kleinstaat in der Weltwirtschaft* vingt et une études consacrées à notre pays. Destiné non seulement à être diffusé en Suisse, mais aussi à l'étranger — tant à l'intention de nos compatriotes qui y vivent et y font leur carrière, que des milieux étrangers qui s'intéressent au sort des petites nations et plus spécialement de la Suisse — cet ouvrage se propose de montrer comment notre économie s'est développée et la place qu'elle s'est acquise dans le monde.

L'idée est opportune à l'heure où la Suisse s'efforce de reprendre contact avec l'étranger en vue de développer son commerce extérieur. Si cette publication manque peut-être d'unité — la diversité même des collaborateurs en rendait la réalisation difficile —, elle n'en est pas moins fort intéressante et, comme ceux qui en ont conçu le plan, nous pensons qu'elle rendra service à

[1] *Die Schweiz als Kleinstaat in der Weltwirtschaft*, recueil de travaux publié par le «Schweizerisches Institut für Aussenwirtschaft- und Marktforschung» an der Handelshochschule St-Gallen, Verlag der Fehr'schen Buchhandlung, Saint-Gallen 1945, 358 pages.

notre pays et par la même, à toute l'économie suisse. Il est en effet permis de rappeler aujourd'hui que si nous avons été miraculeusement épargnés par la guerre, nous le devons aussi à l'effort solidaire de toutes les couches de la population et que l'économie suisse, par sa diversité, a précisément été un des facteurs les plus utiles de la sauvegarde de notre indépendance, tant politique qu'économique. Sans doute avons-nous toujours été tributaires de l'étranger, mais il suffirait de comparer les chiffres de notre commerce extérieur — si nous les avions ! — avant et après 1939 pour nous rendre compte des transformations considérables qui se sont produites au cours des hostilités. L'adaptation de notre économie aux conditions de guerre n'a pas été spontanée. Il lui a fallu beaucoup de souplesse et celle-ci est la conséquence d'une longue évolution. C'est l'idée maîtresse de *Die Schweiz als Kleinstaat in der Weltwirtschaft.* Nous en recommandons la lecture à ceux qui s'intéressent à l'histoire économique de la Suisse qui ne peut être vraiment comprise qu'en faisant constamment appel à notre histoire politique, diplomatique et militaire. M. W. Rappard, dans son étude intitulée « La Suisse et le marché du monde », met en évidence d'une remarquable façon l'interdépendance de ces facteurs historiques et économiques.

Source de précieux renseignements, tant par les faits qui y sont relatés que par les notes bibliographiques auxquelles se réfèrent plusieurs des auteurs, nous aimerions que cette publication bénéficie d'une large diffusion.

L'introduction, fruit de la collaboration d'un historien, M. W. Näf, et d'un économiste, M. H. Bachmann, comprend deux chapitres : « Vom Wesen des Schweizerischen Eidgenossenschaft » et « Von den Grundlagen der Schweizerischen Volkswirtschaft », synthèse d'histoire et analyse pertinente de ce qui est le propre de notre économie.

MM. W. Rappard et H. Böhi se partagent la première partie consacrée à la Suisse dans l'économie mondiale. Le sociologue genevois rappelle la place toujours grande occupée par notre pays dans le cadre des échanges internationaux, place disproportionnée même, mais que lui ont value la qualité de ses produits, l'honnêteté de ses commerçants, la sécurité de ses banques. Mais la Suisse ne saurait vivre en dehors des autres Etats, car à défaut d'espace vital, elle ne peut se passer d'« air vital qui est pour elle la possibilité d'échanger librement avec le monde entier ses énergies humaines, ses produits et ses capitaux ».

M. H. Böhi a intitulé sa communication « Die Schweiz im welt- und binnenwirtschaftlichen Konjunkturverlauf ». Il analyse la structure de notre industrie d'exportation dont la capacité d'adaptation est due à son caractère spécialisé. Elle fait plus appel à la main-d'œuvre qu'aux machines, de sorte qu'elle est plus apte qu'une autre à se plier aux exigences de la demande et à s'orienter vers des voies nouvelles. Puis, M. Böhi étudie sous l'angle de notre industrie d'exportation la lutte contre la crise et notre future politique conjoncturelle.

Le deuxième chapitre est l'œuvre de M. A. Bosshardt, professeur à Saint-Gall. Consacré à la politique commerciale suisse, il est intitulé : « Die Schweiz im Kampf mit dem Protektionismus der Grossmächte ».

M. Bosshardt s'élève contre le reproche formulé par plusieurs grandes nations selon lequel l'existence même des petits Etats aurait été un obstacle à une politique libre-échangiste. Ce sont bien plutôt ceux-ci qui seraient en droit de reprocher à celles-là leur incompréhension totale. L'exemple de la Suisse

n'est-il pas pertinent ? L'auteur retrace l'histoire de la politique commerciale des cantons et des villes suisses qui eurent constamment à lutter contre la toute puissance de la France, en particulier. C'était l'époque mercantiliste. Par la suite, notre pays connut la douloureuse et vexatoire domination étrangère, de 1798 à 1813. Enfin, ayant recouvré la liberté, la Suisse put pratiquer une politique commerciale plus indépendante, mieux à la mesure de ses besoins et de ses aspirations ; elle apparaît alors tel un îlot, terre de liberté, dans un continent hérissé de barrières douanières. A la longue cependant, la Confédération dut modifier sa politique et prendre à son tour des mesures protectionnistes qui nous furent imposées par nos voisins.

M. Bosshardt conclut son étude par quelques considérations sur notre politique commerciale depuis la guerre.

« Mensch und Kapital » est le titre de la troisième partie qui comprend deux chapitres, dont le premier se divise en cinq sections : l'entrepreneur suisse, les résultats de la technique suisse, le travailleur suisse, le paysan suisse, l'artisan suisse. Treize collaborateurs, treize personnalités et cependant une idée directrice : celle du travail dans le cadre d'une œuvre commune.

L'entrepreneur — par quoi il faut entendre aussi bien le commerçant, que l'industriel ou le banquier — doit être toujours à la recherche de formules nouvelles qui sont le plus sûr garant du progrès. Mais le marché intérieur est trop exigu pour un esprit qui voit grand, qui veut triompher des difficultés. C'est donc du côté de la recherche technique et des inventions, en vue de l'exportation, que tout notre « esprit d'entreprise » s'est porté, ce qui vaut aujourd'hui à notre pays de grandes industries qui ont porté au loin le renom de nos produits. L'esprit fédéraliste et le principe d'égalité sur lesquels repose notre vie commune ne sont pas étrangers à notre développement économique qui ne saurait s'accommoder de provilèges et de passe-droits. Si le chef veut être le serviteur de l'entreprise, il doit avoir du caractère et être une personnalité. Telle est la conclusion de M. R. Iklé.

La deuxième section est consacrée à nos grandes industries : forces hydrauliques, électrotechnique, construction des machines, chimie, textile, instruments de précision utilisés dans la construction et la géodésie, horlogerie.

C'est à M. H. Neumann, secrétaire de la Centrale suisse pour la formation professionnelle de l'ouvrier que revient le mérite d'avoir traité d'une façon très objective et approfondie le problème de « l'ouvrier suisse ». La question des salaires et celle du droit au travail sont fort bien exposées par M. Neumann qui consacre les dernières pages de sa communication aux heureuses conséquences de la décentralisation industrielle et à l'éthique du travail.

Les deux guerres mondiales du XXe siècle ont mis en évidence les belles et solides qualités du paysan suisse. Ces qualités ont existé de tous temps, mais elles ont eu l'occasion de s'affirmer particulièrement au cours des dernières hostilités. M. O. Howald considère que notre droit agraire, ainsi que les principes démocratiques et fédéralistes qui règlent les rapports juridiques et économiques de nos paysans favorisent l'amélioration de la culture du sol et son rendement.

Enfin, il aurait été ingrat de ne parler de l'artisanat qui occupe une si large place dans notre pays, tant par la bienfacture des produits que par la stabilité

sociale qu'offre cette classe de la population. Il appartenait à M. A. Gutersohn de le dire.

Dans le deuxième chapitre de la troisième partie, le professeur Th. Keller étudie la question éminement importante du rôle du capital dans l'économie suisse. Comment expliquer d'une part la pauvreté de notre sol et plus encore de notre sous-sol et d'autre part la richesse incontestable de ce « peuple de bergers » ? La nature ayant été peu généreuse à l'endroit de notre pays, notre économie s'est développée en conséquence, et, pendant plus de 300 ans, la solde des mercenaires suisses engagés dans les armées étrangères a été un des éléments actifs de notre balance des comptes. Le commerce de transit dès le XVe siècle et l'industrie textile dès le XVIIe y ont aussi contribué. Mais le sens de l'épargne et le goût de l'entreprise sont depuis longtemps les meilleurs artisans de notre prospérité économique, laquelle peut s'appuyer aujourd'hui sur une solide organisation du crédit. L'auteur montre ensuite quelle est la part du capital et celle du travail dans les divers secteurs de notre économie. Toutefois le capital a cherché en dehors de nos frontières de nouveaux débouchés et c'est ainsi que l'épargne suisse a contribué à la création de grandes entreprises industrielles dans toutes les parties du monde, grâce en particulier aux sociétés de financement. Ce chapitre, qui mériterait à lui seul une analyse approfondie, tant il est juste et enrichissant, clôt la troisième partie.

Un problème essentiel restait à traiter pour faire le tour de notre économie. Après en avoir décrit les institutions, il fallait encore en étudier les résultats du point de vue de la collectivité. C'est à cette intention que MM. E. Gsell, C. Brüschweiler et A. Saxer ont apporté le meilleur de leur savoir dans trois chapitres consacrés à notre standard de vie, à l'industrialisation du pays et aux assurances sociales.

La Suisse a un standard de vie très élevé ; cette constatation est faite depuis plusieurs siècles déjà par tous les étrangers qui visitent notre pays. M. Gsell en analyse les causes, puis à l'aide de données officielles, il détermine le montant de la fortune et l'importance respective des revenus de notre peuple, comparés à l'étranger : nous occupons le quatrième rang sur vingt-huit pays considérés. Mais ce n'est pas sans contrepartie et à ce propos il n'est pas inutile de rappeler que, par tête d'habitant, nous dépensons pour l'instruction publique plus que tout autre pays.

L'industrialisation de la Suisse n'est pas récente. Elle remonte à la période allant du XVe au XVIIIe siècle, alors que surpeuplé, notre pays déversait déjà l'excédent de sa population active dans toute l'Europe. Mais ce phénomène d'industrialisation a pris une forme particulière ; il n'y a pas eu une concentration d'usines dans quelques grandes villes, mais nous trouvons une quantité de moyennes et petites exploitations réparties dans tout le pays. C'est à l'examen des questions que soulève ce problème propre à la Suisse que M. C. Brüschweiler consacre une trentaine de pages.

Quand on parle « assurances », on entend aujourd'hui l'assurance vieillesse. Non sans raison, M. Saxer fait un tour d'horizon qui nous rappelle l'existence des assurances : maladie, tuberculose, maternité, accidents, chômage et secours pour enfants, militaire, pour aborder finalement l'assurance vieillesse et survivants et la législation pour la protection de la famille. C'est sur ce thème que s'achève « *Die Schweiz als Kleinstaat in der Weltwirtschaft* ». J. G.

Die wirtschaftliche Freiheit als internationales Problem [1]

M. Albert Hunold est un libéral convaincu. Il se propose de persuader ses lecteurs que le libéralisme, en tant que facteur d'équilibre entre le collectivisme et l'individualisme excessif, et tel qu'il a été enseigné par les économistes et les sociologues, a une valeur éternelle et est tout qu'une doctrine négative, ainsi que d'aucuns le prétendent. Tout dépend de la manière dont il sera appliqué pratiquement, mais dans son essence même, le libéralisme est un facteur de progrès.

L'auteur relève l'actualité de cette doctrine si discutée, et il se réjouit à la pensée que précisément dans les pays qui font l'expérience collectiviste ou socialiste, il se trouve aujourd'hui des hommes qui ne craignent pas de prendre position pour le libéralisme ! En effet, on peut parler d'une école néo-libérale, à laquelle se rattachent Röpke, Hayek, Rougier, Einandi, Robbins, Ortega y Gasset. C'est plutôt par leurs critiques du socialisme que ces économistes peuvent être groupés, beaucoup plus que par la similitude de leurs idées quant à un plan de reconstruction. Nous assistons actuellement à la lutte que se livrent partisans et adversaires de l'économie dirigée ou économie de commandement, opposée à l'économie du marché.

M. Hunold a des jugements très sévères tant à l'égard de Keynes et Beveridge, que de Carr, Laski, Wells et Huxley ; peut-être manque-t-il de nuances dans sa critique. Il est vrai que le libéralisme économique ne peut se contenter d'un compromis et tout écrivain qui ne se déclare pas favorable à cette doctrine est considéré comme un adversaire à éliminer.

M. Hunold esquisse à grands traits les idées essentielles des néo-libéraux qui identifient socialisme à esclavage. Tocqueville ne l'avait-il pas déjà formulé et Benjamin Constant, aujourd'hui très à la mode et non sans raison, n'éprouvait-il pas les mêmes craintes quand il écrivait : « Cependant, les restrictions qu'on y apporte (à la liberté de l'industrie), entraînent des lois si cruelles que toutes les autres s'en ressentent. »

C'est aux conséquences de l'abandon de la liberté économique et à ses répercussions sur la structure de l'Etat et de la collectivité que l'auteur consacre son étude.

Le collectivisme est le système économique de la guerre, tandis que l'économie libérale est le système économique qui reflète la paix. Communisme et fascisme sont des frères ennemis. L'un et l'autre ont préparé la guerre. A l'appui de sa thèse, M. Hunold apporte certains faits et citations qui paraissent pertinents. Il pense que l'économie dirigée est contraire au tempérament de l'occidental qui souffre de devoir se soumettre à une telle discipline. Il arrive à la conclusion que la vraie démocratie libre est inconciliable avec le collectivisme et le socialisme.

Dans le camp des partisans de l'économie dirigée, on trouve deux catégories d'individus : ceux qui avouent que leur système sacrifie le principe de liberté

[1] Dr Albert Hunold : *Die wirtschaftliche Freiheit als internationales Problem.* Artemis Verlag. Zurich 1945. 62 pages.

et les autres qui affirment à la fois les bienfaits du système et leur croyance à la dignité humaine et à un idéal de liberté. Les socialistes appartiennent au deuxième groupe. Pour eux, seuls l'organisation professionnelle et le principe coopératif peuvent apporter une solution définitive au problème économique de notre époque.

Mais M. Hunold met en garde contre une confusion fréquente. Si le coopératisme est un facteur bienfaisant dans la vie politique et économique, il n'est toutefois pas un principe de base de l'économie.

Faut-il en inférer que seule la doctrine radicale du « laisser faire » doit présider à notre organisation économique ? Erreur ! L'intervention de l'Etat est non seulement souhaitable, mais nécessaire, à la condition qu'elle respecte le principe de l'économie du marché. Ce n'est pas la concurrence qu'il faut rendre responsable de la puissance excessive de l'économie, mais bien plutôt le fait que les règles du jeu de la concurrence n'ont pas été respectées. La formation des prix, l'utilisation des capitaux, la répartition des matières premières, l'accès à n'importe quelle activité doivent être du ressort de l'économie du marché.

Dans sa conclusion, M. Hunold s'en prend à certaines élites qui manquent d'esprit critique et qui formulent des jugements sur des choses qu'ils ne connaissent pas suffisamment. Il constate que le problème purement matériel est largement dépassé par le problème moral ; en fait, dans le fondement de l'économie du marché, « libéral » n'est pas l'antithèse de « social ». Et les thèses économiques défendues par M. Hunold valent pour tous les marchés, y compris celui du travail ; on se trouve devant l'alternative : économie de marché ou dictature des pouvoirs publics, donc monopole exercé sur tous les travailleurs.

Cette étude demande à être lue attentivement. Elle pose constamment des problèmes, oblige le lecteur à prendre parti, parfois à reviser son jugement. Elle nous paraît reposer sur une connaissance approfondie des théories économiques, mais ignorer par trop les imperfections de l'économie du marché qui n'a pas encore réussi à garantir « les trois choses, qui seules rendent la vie digne d'être vécue, à savoir : l'équité, la dignité humaine et la liberté de l'individu ». On peut aussi se demander si M. Hunold n'a pas un parti pris contre la coopération qu'il condamne avec une légèreté peu objective. Le problème n'est-il pas plus complexe que l'auteur n'a l'air de le penser ?

J. G.

Der Streit aller Menschen um die menschliche Verantwortlichkeit [1]

Qui est responsable de l'évolution actuelle ? Telle est la question qui préoccupe l'auteur de ce livre. Aujourd'hui nous assistons à la fin d'un monde qui ne veut pas mourir et à l'aurore d'un nouveau qui ne sait pas encore où il va, ce qu'il nous apportera, ce qu'il sera. Cette question s'impose. On attend des temps nouveaux ; quels en seront les artisans ? Est-ce l'homme ou le monde ? Ou bien les deux à la fois ? Tel est le problème à résoudre si l'on ne veut pas voir une fois de plus l'humanité sombrer dans une lutte fratricide.

L'homme n'aime pas être rappelé aux devoirs que lui impose sa qualité d'être responsable. En face du « monde », il affirme bien sa personnalité, mais il attribue au monde la responsabilité de ses actes ; et, dans la vie journalière, les hommes s'accusent réciproquement de leurs procédés de violence. On arrive ainsi pratiquement à postuler deux lois différentes : la loi humaine et la loi du « monde ».

Désormais l'homme qui aspire à la paix intérieure ne sera tranquille que lorsqu'il aura supprimé cette dualité et atteint l'unité, c'est-à-dire lorsqu'il se sentira « le monde en petit », ce qui implique la conséquence que le monde n'est que l'« homme en grand ». Dans la pratique, toutefois, l'homme va bientôt constater un antagonisme souvent violent entre le monde et lui. Pour vivre, il se voit forcé de chercher un *modus vivendi.* C'est ici que les difficultés commencent, chacun ne voulant faire aux autres qu'un minimum de concessions personnelles. De là la source de tous les conflits, la source du « mal ».

Car, en fait, l'homme et le monde sont inconcevables l'un sans l'autre. On peut discuter à perte de vue à ce sujet. Disons simplement qu'à l'origine, homme et monde ne sont qu'un, parties d'un même tout. Si, plus tard, ils se distinguent, il n'en reste pas moins qu'ils aspirent à l'unité dans la dualité.

Mais si l'un d'eux devait acquérir trop de force, l'unité serait détruite : l'un deviendrait le maître, tandis que l'autre passerait à l'état de serviteur.

Or l'homme revendique pour lui la suprématie en se plaçant au-dessus du monde qu'il entend subordonner. C'est une erreur. L'homme est soumis aux lois du monde, sinon ce serait l'arbitraire. De là une contrainte à laquelle il a cherché jadis et cherche encore parfois aujourd'hui à se dérober. Il n'a pas le droit de se désolidariser de ses semblables : c'est une lâcheté dont il sera un jour la victime.

Le bonheur de l'homme est dans une vie en harmonie avec les lois cosmiques, harmonie où, à l'infini, toutes les contradictions ou les contraires finiront par s'absorber.

En attendant ces temps heureux, l'homme doit vivre dans le sentiment de sa lourde responsabilité dans l'élaboration de ces temps nouveaux que tous les peuples attendent.

L'ouvrage de M. Kindt-Kiefer dépasse en fait le cadre de nos préoccupations économiques et sociales. Il relève de la philosophie, mais il nous paraît opportun

---

J. J. KINDT-KIEFER «*Der Streit aller Menschen um die menschliche Verantwortlichkeit*», Verlag Paul Haupt Bern 1946, 60 pages.

cependant d'en signaler l'idée maîtresse, aujourd'hui où le problème de la responsabilité est plus que jamais discuté dans les milieux les plus étendus. La plus formidable crise mondiale à laquelle nous avons le triste privilège d'assister est en fait une crise « morale », et c'est pourquoi il faut des hommes ayant le sens des « responsabilités » pour reconstruire le monde en faillite.

E. C.

La représentation sans pouvoirs [1]

L'acte conclu par représentation, d'une importance considérable pour le trafic commercial, demeure difficile à placer dans le système du droit civil. Son analyse juridique présente des difficultés très réelles. M. de Saussure s'est attaqué, pour sa thèse de doctorat, au problème spécial de la représentation sans pouvoirs, mais son étude, plus importante que le titre ne l'annonce, comporte en réalité l'essai d'une nouvelle théorie de la représentation elle-même. Se raidissant contre l'inertie de l'esprit, qui fait retomber dans les voies tracées, s'élevant d'emblée assez haut pour reprendre du problème une vue d'ensemble, l'auteur a fait œuvre originale et incontestablement utile. Son mérite est d'autant plus grand qu'il entre en conflit, sur plus d'un point, et victorieusement semble-t-il, avec nos autorités les plus reconnues en matière de droit des obligations.

M. de Saussure montre tout d'abord que la représentation n'est pas une simple particularité, mais bien un élément essentiel de l'acte. Il considère les pouvoirs de représentation comme les conditions spéciales qui doivent être remplies pour qu'un acte juridique conclu par représentation ait les effets de droit recherchés pour et contre le représenté. Ces pouvoirs constituent donc une condition de validité de l'acte et doivent être classifiés non pas selon qu'ils découlent d'une procuration ou de la loi, mais uniquement selon leur caractère soit interne, soit externe. Les pouvoirs internes résultent d'une autorisation de gérer donnée par le représenté au représentant ; ils protègent le représenté. Les pouvoirs externes assurent la protection du tiers de bonne foi et emportent, dans certains cas, la validité d'un acte conclu par le représentant sans pouvoirs internes. Cette distinction permet d'abandonner l'idée selon laquelle la procuration serait indépendante des relations qui existent entre le représenté et son représentant (« théorie du caractère abstrait de la procuration »). La procuration devrait être considérée comme un pouvoir interne de représentation conféré par un acte juridique.

Cette théorie, ainsi très succinctement esquissée, apparaît particulièrement féconde lorsqu'on l'applique à la représentation sans pouvoirs. Elle aboutit à des solutions élégantes, notamment dans le cas de l'abus de pouvoirs, qu'elle permet de considérer non pas comme un abus du droit, mais comme un simple cas particulier de représentation sans pouvoirs. M. de Saussure traite, à la

[1] *L'acte juridique fait sans pouvoirs de représentation*, par CLAUDE DE SAUSSURE, F. Rouge et Cie S. A., Lausanne, 1945, 153 p.

lumière de ses idées, de l'acte juridique conclu avec soi-même, de la double représentation, de l'acte conclu au nom d'une personne inexistante, future ou indéterminée et, sur ces divers points également, il propose des solutions séduisantes. Enfin, il consacre des chapitres spéciaux à l'invalidité de l'acte fait sans pouvoirs de représentation, à la ratification, aux effets de la ratification et au refus de ratifier.

L'auteur, en définitive, a présenté la question sous un jour nouveau avec un bonheur incontestable. Il sera intéressant de suivre l'influence de sa théorie sur la doctrine et la jurisprudence. Nous ne saurions dire cependant que la forme et le système de son exposé soient toujours à la hauteur de sa pensée.

D. O.

L'étude du marché.[1]

Le Groupement romand pour l'étude du marché, par la plume de son vice-président, M. Ch. Schertenleib, privat-docent à l'Université, vient de publier un guide bibliographique qui deviendra un instrument utile pour tous ceux que les problèmes de l'étude de la distribution des marchandises intéressent.

Dans son introduction, l'auteur rappelle qu'un des buts principaux du Groupement romand est d'examiner d'une façon scientifique toutes les questions se rapportant à l'étude du marché. C'est pourquoi il lui a paru intéressant de dresser une liste de cinq cents ouvrages environ traitant de ces questions et de la mettre à la disposition des membres du groupement, des étudiants, des hommes d'affaires, industriels ou commerçants.

Si la distribution des marchandises est une activité purement pratique, il est toutefois souhaitable que celui qui gagne sa vie dans ce secteur de l'activité humaine et qui en fait l'objet de ses préoccupations soit au courant des doctrines économiques, de la psychologie du consommateur et des problèmes qui se rapportent à la théorie et à la technique de l'étude du marché auxquels M. Schertenleib a fait une place toute spéciale.

Cette bibliographie distingue les ouvrages généraux des ouvrages spéciaux et la classification systématique adoptée nous paraît extrêmement heureuse. A leur tour, les ouvrages spéciaux sont divisés en deux groupes : « Etude théorique des principes » et « Applications pratiques-techniques et problèmes particuliers-monographies ».

Dans le premier groupe, nous trouvons les sous-titres suivants : « La conjoncture », « La distribution des marchandises », « Le problème des débouchés », « La publicité », « L'étude du marché », « L'organisation du travail ». Quant au deuxième groupe, il comprend : « La prévision économique »,

[1] Charles SCHERTENLEIB : *Guide bibliographique pour l'étude des problèmes généraux et spéciaux de distribution des marchandises*, Groupement romand pour l'étude du marché. Lausanne 1945. 66 pages.

« L'organisation de la distribution », « La technique de la vente », « La marque », « L'analyse du marché », « Etudes et monographies ». C'est pourquoi nous nous plaisons à signaler l'intérêt de cette publication du Groupement romand pour l'étude du marché. Toute personne que ces problèmes préoccupent à un titre quelconque peut y recourir avec profit. Elle s'évitera ainsi de longues et fastidieuses recherches et épargnera un temps précieux. Nous regrettons néanmoins de ne pas avoir trouvé dans cette bibliographie les publications de MM. Bideau, Briod, Schlaepfer et Tanner, pour ne citer que quatre excellents spécialistes romands de ces problèmes.

J. G.

Le mouvement coopératif et les problèmes actuels [1]

Sous ce titre, le Bureau international du travail vient de publier en français une étude sur le rôle des organisations coopératives dans les tâches de ravitaillement d'après-guerre.

Les divers chapitres de ce volume portent sur la nature de l'organisation coopérative et la structure du mouvement coopératif. Ils contiennent un bref aperçu des divers types d'organisations coopératives existantes et donnent des informations aussi récentes que possible à leur sujet.

On y examine également le rôle possible du mouvement coopératif dans les problèmes immédiats d'après-guerre. Le réseau de distribution coopératif en Europe et les relations outre-mer des organisations coopératives européennes de consommation y sont successivement passés en revue.

Le présent volume contient en outre cinq annexes et un index géographique et morphologique.

Cette nouvelle étude constitue un témoignage de la valeur de construction économique et sociale des organisations coopératives avec lesquelles l'Organisation internationale du travail a entretenu pendant plus de vingt ans des relations de collaboration efficace.

---

[1] *Le mouvement coopératif et les problèmes actuels.* Tableau d'ensemble et problèmes d'après-guerre. Etudes et documents : série H. (Coopération) nº 4, 1945, 197 p., prix fr. suisses 4.-